

Reconnaissance d'équivalence de certification Keymark

Dans le cadre des demandes d'obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE) ainsi que du Crédit d'Impôts pour la Transition Energétique (CITE), définies par les arrêtés du ministère chargé de l'énergie (décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010), des fiches à caractère réglementaire appelées fiches d'opérations standardisées précisent, pour chaque opération, les conditions de délivrance des certificats et le montant forfaitaire des certificats à délivrer.

Pour les secteurs 1 - bâtiments résidentiels et 2 - bâtiments tertiaires, (isolation des combles, murs, planchers...) ces fiches stipulent :

- paragraphe 3, les conditions pour la délivrance de certificats,
- alinéa 4, les caractéristiques de performances et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de l'European co-operation for Accreditation.

STEICO a fait le choix de confier au MPA NRW la certification KEYMARK de nos produits. Le MPA NRW : Materialprüfungsamt Nordrheinwestfalen (MPA NRW) est un laboratoire d'analyse indépendant allemand, enregistré comme organisme de certification Keymark, également accrédité par le DAKKS (organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de l'European co-operation for Accreditation).

La Keymark est une certification valide et reconnue par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi que le Ministère de la Cohésion des Territoires et la Ministère de l'Economie comme ouvrant droit aux CEE et au CITE.

